

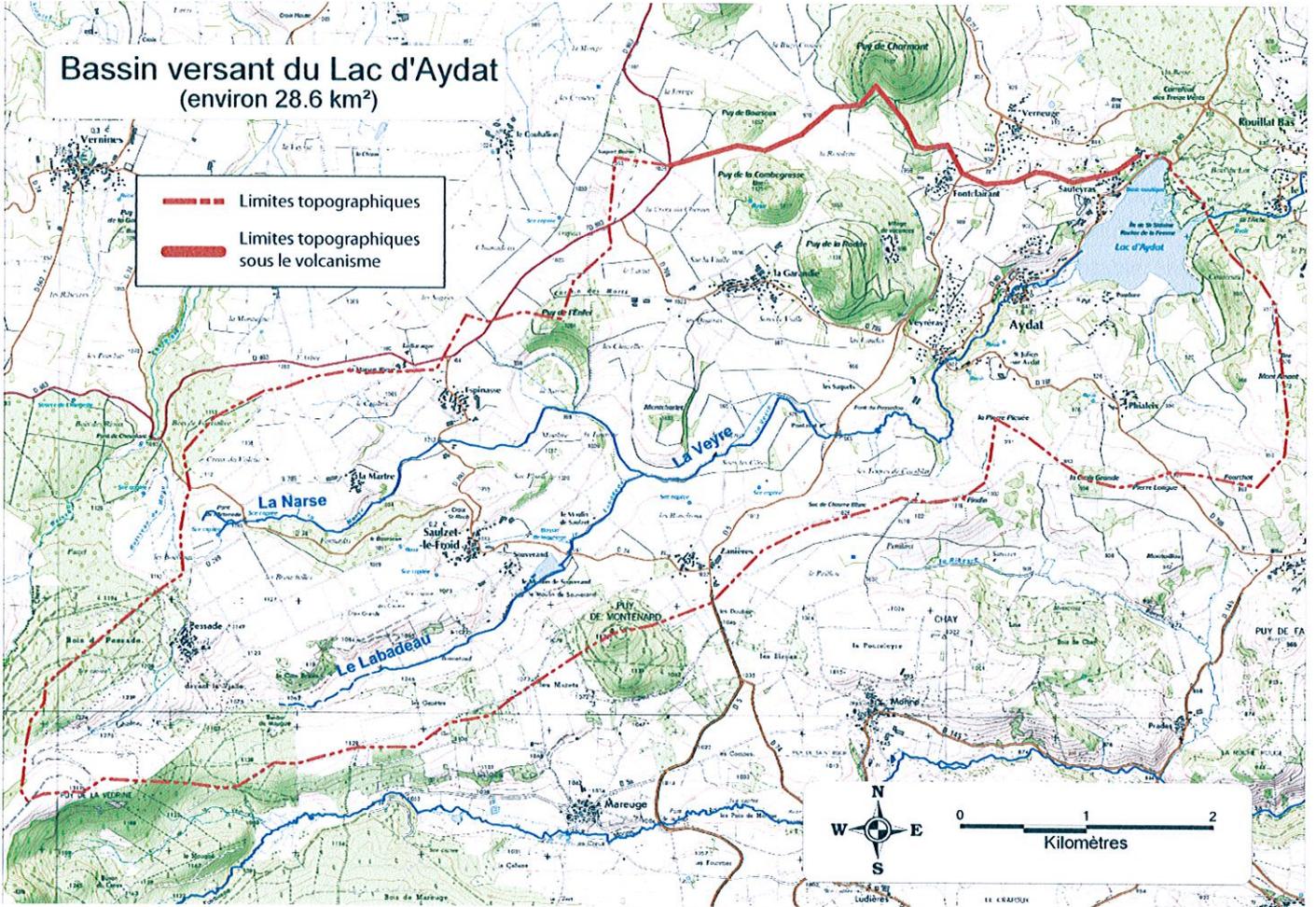
FICHE DE SYNTHÈSE : PROFIL DE LA BAIGNADE DU LAC D'AYDAT

Date d'élaboration : décembre 2010

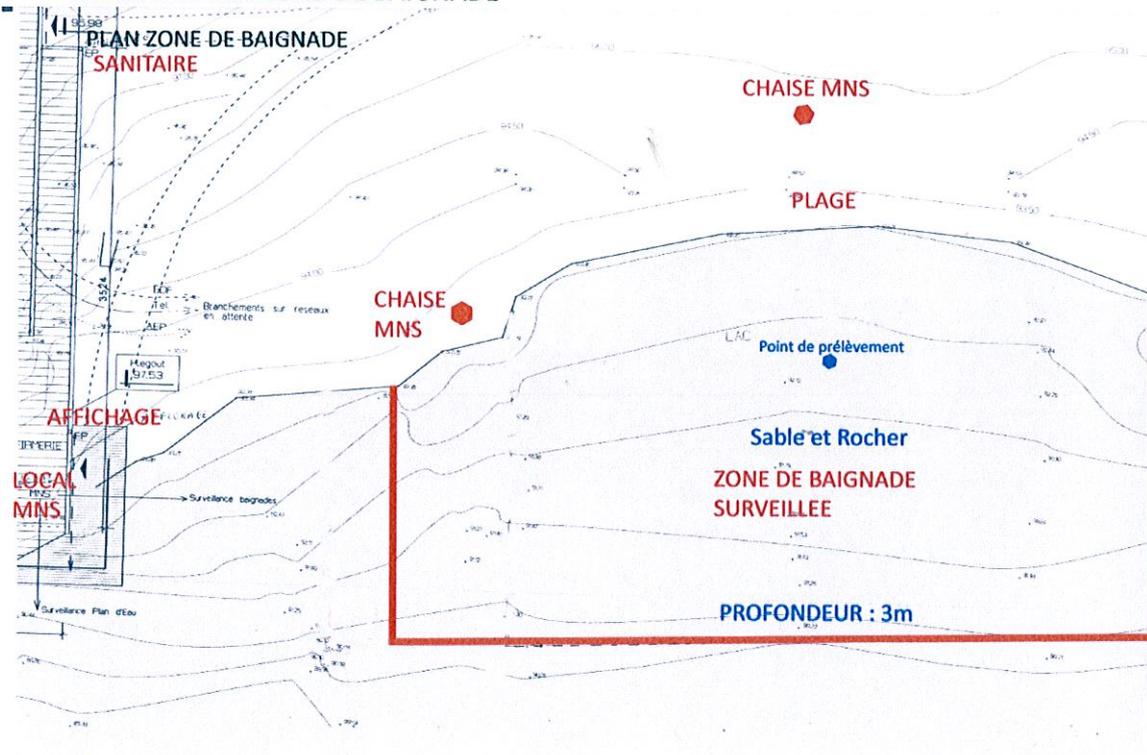
CARACTERISTIQUES DE LA BAIGNADE				
Nom de la baignade: Le Lac d'Aydat				
Commune: Aydat				
Département: Puy de Dôme				
Région: Auvergne				
Responsable zone de baignade: l'EPIC Office de tourisme intercommunal LAVE				
Périodes d'ouverture: Baignade autorisée et surveillée tous les jours en juillet et août Centre Nautique : fin avril à fin octobre				
Heures de surveillance de la baignade: 13h30 - 19h				
Fréquentation moyenne de la zone de baignade: pas de statistiques				
HISTORIQUE DE LA QUALITE DE L'EAU DE BAIGNADE				
Qualité de l'eau de baignade au cours de dernières années (source ARS)				
Année	2007	2008	2009	2010
Classement	A	A	A	A
A: bonne qualité - B: moyenne qualité- C: momentanément polluée C: mauvaise qualité				
Episodes de pollutions au cours de dernières années				
Date	Type de pollution	interdiction baignade	activités nautiques	remarques
06/10/2010 au 10/10/2010	suspicion cyanobactéries	non hors saison	arrêt préventif	analyse négative niveau 1A
10/9/2009 au 07/10/2009	cyanobactéries	non hors saison	arrêt	niveau 3
24 au 29/8/2009	cyanobactéries	oui	activité limitée	niveau 2B
Pas de fermetures de la baignade en 2007 et 2008 Nous appliquons les recommandations de l'ARS suivant le résultat des analyses				

CARTE DE LA ZONE D'ETUDE

**Bassin versant du Lac d'Aydat
(environ 28.6 km²)**



SCHEMA DE LA ZONE DE BAINNADE



INVENTAIRE DES SOURCES DE POLLUTION ET MESURES DE GESTION						
DIAGNOSTIC			GESTION PREVENTIVE DES POLLUTIONS			PLAN d'ACTION
Source de pollution inventoriée	Impact	Distance zone de baignade	Indicateurs suivis seuils d'alerte	Procédures	Mesures de gestion préventive associées	Principales mesures de réduction des pollutions
cyanobactéries	Faible à important suivant la saison	toute la surface du lac, zone de baignade comprise	Analyses de l'eau Seuils d'alerte de l'ARS	<u>Analyses:</u> Institut Louise Blanquet <u>Information et gestion baignade:</u> EPIC LAVE <u>Arrêté municipaux:</u> Mairie d'Aydat <u>Gestion de l'eau:</u> SMVVA (syndicat mixte de rivière)	Organisme responsable: SMVV 1) Mesures agro-environnementales territorialisée (MAET) depuis 2007 _ Mise en place d'un programme haies Développement des capacités de stockage et traitement des d'effluents Incitation aux investissements permettant la bonne gestion des produits phytosanitaires 2) Aménagement de la zone humide à l'arrivée de la Veyre, début des travaux : automne 2010 But: Former un filtre naturel des eaux Création d'un bassin de décantation _ Réhabilitation de l'ancienne zone humide	